

De quoi se compose votre lave-linge ?

Composition moyenne d'un lave-linge recyclé par ecosystem

4,5 %

Métaux non ferreux

Aluminium et cuivre sont présents dans la structure de l'appareil, dans le moteur, ainsi que dans certains composants (câbles, cartes électroniques...).

41,2 %

Métaux ferreux

Acier et inox composent principalement le tambour ainsi que la carrosserie de l'appareil.

5,1 %

Déchets et résidus

Les matières restantes, sous forme de déchets et résidus, souvent de petite taille, se composent essentiellement de laminé de bois (plateau supérieur de l'appareil), de caoutchouc (joint de hublot, durite) et de plastique.

15,3 %

Plastiques

Ils composent la cuve, le socle et divers autres éléments (bandeau de commande, support de pompe de vidange, bac à lessive, composants internes...).

32 %

Béton

Il constitue principalement le contrepoids.

0,3 %

Cartes électroniques

Elles contiennent des métaux pouvant être précieux et parfois stratégiques et des plastiques servant de support aux composants. Elles sont le cœur du fonctionnement de l'équipement.

1,4 %
Verre

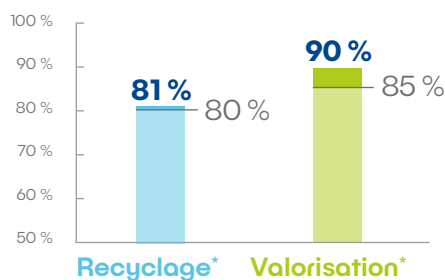
Il provient du hublot.

0,2 %
Substances
réglementées

Elles sont principalement contenues dans les condensateurs (qui permettent de stocker de l'énergie) susceptibles de contenir des PCB (Polychlorobiphényles).

Taux de recyclage et de valorisation

du gros électroménager hors appareils de froid (type réfrigérateur ou climatiseur)



Taux atteint par ecosystem en 2021

Taux minimal fixé par les pouvoirs publics

* Voir lexique au dos.



Que deviennent les composants de votre lave-linge ?



Les métaux ferreux

Ils sont majoritairement recyclés et servent principalement à faire des armatures métalliques utilisées dans la construction.



Les métaux non ferreux

Ils sont majoritairement recyclés. L'aluminium est utilisé dans la fabrication de pièces automobiles comme la culasse ou le collecteur d'échappement par exemple. Le cuivre est traité pour éliminer les impuretés avant de pouvoir servir à la fabrication de nouveaux câbles par exemple.



Les plastiques

50,1% sont recyclés (plastique polypropylène).

Les plastiques des parois intérieures servent à la fabrication de pièces dans le secteur de l'automobile (pare-chocs). Le recyclage en boucle fermée (utilisation dans la fabrication de nouveaux appareils électroménagers) est en cours de développement. Il est possible du fait de sa couleur claire et de sa composition relativement homogène.

Les 49,9% restants sont soit valorisés énergétiquement (27,8%), soit éliminés (22,1%) conformément à la réglementation, car mélangés et difficilement triables ou trop chargés en fibre de verre ou carbonate de calcium. Certains plastiques ne peuvent pas être récupérés car ils sont soudés avec d'autres matériaux.

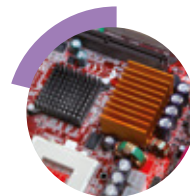
Déchets et résidus

Ils sont recyclés (16,2%), valorisés énergétiquement (34%) ou envoyés dans des centres de stockage spécialisés, conformément à la réglementation (49,8%).



Les substances réglementées

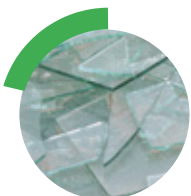
Les condensateurs sont traités dans des incinérateurs spécifiques à haute température conformes à la réglementation. Les fumées qui en émanent sont filtrées et lavées afin de neutraliser les polluants qu'elles contiennent. Les résidus d'incinération et de lavage des fumées sont enfouis dans des centres de stockage spécialisés conformes à la réglementation.



Les cartes électroniques

Elles sont traitées en fonderie spécialisée où seront recyclés les différents métaux (or, argent, étain, cuivre, etc.), présents sur celles-ci. Le cuivre servira, par exemple, à la fabrication de nouveaux câbles.

Le reste de la carte électronique (résine époxy notamment) **est en partie valorisé énergétiquement** lors de la séparation des différents métaux.



Le verre

Il est en majorité recyclé, notamment dans la construction. On le retrouve généralement en mélange avec les fragments de contreponds en béton.



Le béton

Il est extrait, concassé et recyclé dans la construction de routes ou dans le bâtiment.

LEXIQUE

Recyclage : Procédé qui consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux objets ou matériaux.

Réemploi : Opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Valorisation : Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits.

Valorisation énergétique : Récupération et utilisation de l'énergie produite lors du traitement des déchets.

Substances réglementées : substances considérées comme dangereuses dans la réglementation sur les DEEE (composant explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique).